

COMMUNE DU BEC-HELLOUIN

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



SEANCE DU 28 MAI 2010
L'an deux mil dix
Et le 28 mai
A 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. VITTECOQ Jean-Paul, Maire.

Etaient présents : MM.FINET, COUY, ALIZANT, MULET , Mmes DUBRUNFAUT, BRUNY, GLAIZOT et LABOIS
Absente excusée : Mme FALCE

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS RISLE-CHARENTONNE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur le document d'orientation générale du schéma de cohérence territorial du Pays Risle Charentonne.

Après avoir vu à l'écran les différents documents présentés et oui les informations données par M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le DOG du SCOT proposé par le Pays Risle Charentonne sous réserve que :

- le développement des centres urbains ne se fasse pas au détriment des communes rurales mais soit mené en parallèle,
- les communes restent maîtresses de leur développement urbanistique et de ce fait de leur potentiel financier,
- que les chiffres donnés à la page 51 du DOG concernant le développement résidentiel et plus particulièrement les objectifs de construction de logements ne restent qu'une fourchette basse de la construction neuve,
- que l'environnement soit préservé au maximum des possibilités du document présenté

Délibération rendue exécutoire par :

- sa transmission en S/Préfecture le : 04/06/10
 - sa publication le 04/06/10
- Le Maire



Pour copie conforme
Le Maire

